

## SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE 1999

Les dimanche 27 juin et lundi 28 juin 1999  
Banff, Canada

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil a tenu sa VI<sup>e</sup> session ordinaire les 27 et 28 juin 1999 à Banff (Alberta), au Canada. La ministre canadienne Christine Stewart présidait la séance, alors que la secrétaire Julia Carabias et l'administratrice Carol M. Browner représentaient respectivement le Mexique et les États-Unis. La directrice exécutive de la CCE, M<sup>me</sup> Janine Ferretti, représentait le Secrétariat et le secrétaire du Conseil, M. Marc Paquin, agissait à titre de secrétaire de la séance. La liste des délégués figure à l'annexe A.

#### **Point 1 Réunion conjointe avec le CCPM**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) rend compte au Conseil des résultats des ateliers publics qu'il a tenus au cours de l'année. Le Conseil mentionne qu'il saluera toute proposition destinée à multiplier les incidences positives de la partie publique de sa session ordinaire. Le CCPM fait également part au Conseil des efforts qu'il a déployés pour que les collectivités éloignées et les peuples autochtones participent de façon accrue aux activités de la CCE (avis au Conseil n° 99-05), une question qui sera examinée au cours de la prochaine réunion du CCPM. Le Conseil dit cautionner cet effort.

Le CCPM brosse un tableau sommaire des divers avis qu'il a formulés au Conseil durant l'année. En ce qui concerne les Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) (avis n° 99-01), le Comité expose le processus qui a conduit à l'élaboration de cet avis. Au sujet des systèmes de gestion de l'environnement (SGE) et de la conformité aux lois connexes (avis n° 99-02), le CCPM mentionne que les SGE sont utiles comme compléments à la législation, et qu'il est nécessaire de se pencher sur les questions d'homologation afin de s'assurer que les procédés sont adéquats. Pour ce qui est du Programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) (avis n° 99-04), le CCPM attire l'attention sur les dix thèmes suivants : la santé, la surveillance, le commerce, les résultats à court terme, la protection de l'approvisionnement alimentaire, les avantages sur le plan de la santé, les mesures pratiques, les liens positifs, les autres produits chimiques (particulièrement le plomb et le lindane) et la conduite d'un processus de regroupement des substances chimiques.

Le CCPM fait également remarquer qu'il est important de disposer de lignes directrices communes relatives à la participation du public par souci d'uniformité dans ce domaine, et recommande de mettre en application l'ébauche du cadre de participation du public aux activités de la CCE (avis n° 99-06). De plus, le CCPM se dit déçu qu'aucun accord n'ait pu être conclu en matière d'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET); il suggère au Conseil

de jouer un rôle prépondérant en vue de conclure un instrument aussi important (avis n° 99-07). Le CCPM cite en outre le projet relatif à la partie amont de la rivière San Pedro comme un exemple de ce que l'on peut accomplir grâce à une forte participation locale; il suggère que les trois pays participent à ce projet, car il constitue un modèle fructueux de gestion de ressources transfrontalières importantes.

Le CCPM soutient par ailleurs qu'il est essentiel que la CCE établisse des relations avec la Commission du libre-échange (CLÉ) afin de renforcer la coopération (avis n° 99-08). En ce qui concerne les solutions régionales aux problèmes mondiaux (avis n° 99-09), le CCPM mentionne quatre projets importants consistant à évaluer : les risques que représente le commerce des organismes génétiquement modifiés, les impacts transfrontaliers, les procédures de laboratoire et la qualité de l'eau.

Le CCPM se dit satisfait de voir que la CCE a donné suite à un grand nombre des recommandations contenues dans le rapport du Comité d'examen indépendant (avis n° 99-03). Il trouve, en outre, particulièrement intéressant la reconnaissance, dans ce rapport, de l'indépendance des responsabilités du Secrétariat, la nécessité de préciser le rôle et les relations des différents organes de la CCE, le besoin d'intérêt et de soutien politiques, et l'importance d'établir des relations avec d'autres institutions.

Le CCPM rend également compte de la création du Comité consultatif national mexicain, lequel contribuera à accroître la participation du public ainsi que les liens avec les autres comités consultatifs nationaux.

En dernier lieu, le Comité souligne l'importance des questions socio-économiques qui ont un rapport avec l'environnement, les politiques scientifiques et la nécessité d'une surveillance concertée, particulièrement à l'égard des espèces exotiques. Le Conseil remercie le CCPM pour les avis qu'il a formulés et l'invite à aider le Secrétariat à élaborer des méthodes d'évaluation et de suivi des résultats de la CCE.

Le Conseil indique aussi qu'il s'efforcera d'obtenir des progrès en matière d'EIET au cours de la présente réunion. Il reconnaît également la réussite des travaux entrepris relativement à la partie amont de la rivière San Pedro; ils constituent maintenant un important projet binational américano-mexicain qui a récemment fait l'objet d'une lettre d'intention afin de protéger et de promouvoir ce bassin fluvial. Le Conseil indique ensuite qu'il inscrira à son programme les questions relatives aux tendances, à la biosécurité, à la qualité de l'eau et aux laboratoires. Il réitère en outre qu'il est important de s'entendre sur des modifications aux Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. De plus, le Conseil cautionne les travaux entrepris dans le cadre du Projet de GRPC, et insiste sur la nécessité de réaliser d'autres progrès en termes de comparabilité des registres de rejets et de transferts des polluants (RRTP) dans le cadre du projet qui s'y rapporte. Le Conseil conclut son intervention en soulignant qu'il est important que la CCE se concentre sur le commerce et l'environnement, et qu'il est toujours nécessaire de faire participer les ministères du Commerce aux discussions dans ce domaine.

**Point 2 Ouverture de la séance à huis clos et adoption de l'ordre du jour**

La présidente ouvre la séance à huis clos et les membres adoptent l'ordre du jour (voir l'annexe B).

**Point 3 Compte rendu de la directrice exécutive**

On distribue un exemplaire du compte rendu de la directrice exécutive, lequel porte particulièrement sur l'élaboration du programme et du budget triennaux ainsi que sur la poursuite de la mise en œuvre du *Programme d'action commun*. Ce compte rendu est accompagné d'une annexe soulignant un certain nombre des réalisations importantes de la CCE au cours de l'année écoulée, notamment : la sollicitation de fonds extérieurs, les progrès accomplis dans la mise en œuvre, au Mexique, du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au DDT, et les améliorations apportées aux Lignes directrices relatives à l'administration et au financement du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE).

**Point 4 Renforcement du partenariat nord-américain pour un meilleur environnement**

Le Conseil examine en détail les difficultés que les négociateurs ont rencontrées au cours des discussions visant la conclusion d'un accord sur l'EIET, en raison des différences qui distinguent les systèmes de gestion de l'environnement des trois pays. Néanmoins, les membres du Conseil conviennent de travailler avec leurs négociateurs respectifs ainsi qu'avec chaque État et province frontaliers relevant de leur compétence afin d'élaborer des accords de bon voisinage fondés sur la réciprocité. Cette démarche a pour but de veiller à ce que les processus relatifs aux projets proposés pouvant avoir des répercussions environnementales dans les régions frontalières soient transparents et suscitent la participation des intervenants. Le Conseil charge le Secrétariat de soutenir cet effort fournissant aux négociateurs l'assistance nécessaire à l'établissement, dans les meilleurs délais, d'un inventaire des processus fédéraux, provinciaux et étatiques et de la terminologie en cause. Le conseil convient d'apporter son appui inconditionnel au processus afin de conclure les négociations rapidement.

**Point 5 Protection de la santé humaine et de l'environnement**

Le Conseil adopte la résolution n° 99-01, intitulée *Élaboration d'un plan d'action régional nord-américain relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène* (voir l'annexe C), visant à réduire les rejets de ces substances dans l'environnement.

Le Conseil adopte également la résolution n° 99-02, intitulée *Élaboration d'un plan d'action régional nord-américain relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales* (voir l'annexe D), visant à soutenir les mesures de gestion rationnelle des produits chimiques.

**Point 6 Conservation du patrimoine naturel**

Le Conseil adopte la résolution n° 99-03, intitulée *Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord* (voir l'annexe E), laquelle approuve un plan d'action destiné à conserver les

oiseaux et leurs habitats essentiels en recourant à un vaste éventail de stratégies qui se fondent sur les écosystèmes de toute l'Amérique du Nord.

Le Conseil adopte la résolution n° 99-04, intitulée *Projet relatif à la partie amont de la rivière San Pedro* (voir l'annexe F), qui sanctionne la publication du rapport intitulé *Méandre de vie - Un programme visant à préserver l'habitat transfrontalier des oiseaux migrateurs le long de la Haute-San Pedro*, établi aux termes de l'article 13 de l'ANACDE. Le Conseil félicite le Groupe d'experts chargé de l'étude de la San Pedro pour avoir établi un rapport scientifique, le Groupe consultatif connexe pour avoir proposé des solutions pratiques concernant le bassin hydrographique, et le Secrétariat de la CCE pour avoir joué un rôle déterminant en coordonnant les discussions entre une variété d'intervenants qui ont mené à un nombre croissant de projets prometteurs, aux échelons fédéral, étatique et local, des deux côtés de ce bassin transfrontalier. Le Conseil encourage la CCE à continuer de participer à ce projet dans la perspective qu'il serve de modèle de coopération en matière de gestion des ressources transfrontalières.

Le Secrétariat fait état des mesures prises au Mexique à la suite du rapport visé à l'article 13 de l'ANACDE concernant le réservoir Silva, en mettant particulièrement en évidence les progrès accomplis en termes de participation du public et de renforcement des capacités.

#### **Point 7 Établissement d'une relation entre l'environnement et le commerce**

Le Conseil affirme que l'établissement d'une relation entre l'environnement et le commerce est un élément central des travaux de la CCE. Il annonce la tenue, en octobre 2000, du Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. En prévision de cet événement, le Conseil sanctionne la publication du rapport intitulé *Version finale du cadre d'analyse des répercussions environnementales de l'ALÉNA*, ainsi que la diffusion d'une demande de dépôt d'exposés (voir l'annexe G), qui incite les universitaires, les chercheurs et les spécialistes des politiques à mettre ce cadre à l'essai dans des situations particulières.

Le Conseil déclare que les discussions, entreprises aux termes du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, par les fonctionnaires du commerce et de l'environnement se sont avérées très utiles en permettant d'établir une relation de travail entre la CCE et la CLÉ. Ces fonctionnaires ont également examiné les secteurs pouvant prêter à des travaux concertés dans les domaines de l'environnement, de l'économie et du commerce. Le Conseil insiste sur l'importance de ces travaux et forme le vœu que le processus en cours continue de progresser.

Reconnaissant le droit souverain des gouvernements à légiférer dans le domaine de l'environnement, le Conseil déclare appuyer la CLÉ sans restriction et l'encourage à poursuivre ses discussions sur les dispositions du chapitre 11 de l'ALÉNA, lequel chapitre régit le règlement des différends entre les investisseurs et les pays membres. Le Conseil assure cette dernière de son soutien à tous égards.

**Point 8 Promotion de l'application efficace des lois et de leur observation**

Le Secrétariat fait succinctement part au Conseil de l'état des 20 communications qui ont été déposées en vertu de l'article 14 de l'ANACDE. Le Conseil demande au Secrétariat de continuer à l'informer régulièrement de l'état de ces communications.

Le Conseil adopte la résolution n° 99-06, intitulée *Adoption de la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE* (voir l'annexe H).

**Point 9 Ouverture officielle de la séance**

La présidente ouvre officiellement la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

**Point 10 Examen et parachèvement du communiqué de la session**

Le Conseil examine et parachève le communiqué de la session.

**Point 11 Participation et information du public nord-américain**

Le Conseil approuve, en principe, l'ébauche du cadre de participation du public aux activités de la CCE, sous réserve d'une révision linguistique dont se chargeront les Parties.

**Point 12 Financement de la CCE pour 2000**

Le Conseil adopte la résolution n° 99-05, intitulée *Financement de la Commission de coopération environnementale pour 2000*, qui fixe le financement à un niveau équivalant à neuf millions de dollars américains pour l'année en question (voir l'annexe I).

**Point 13 Autres questions**

Aucune question n'est soulevée sous ce point.

**Point 14 Adoption du communiqué de la session**

Le Conseil adopte le communiqué final (voir l'annexe J).

**Point 15 Préparation de la partie publique de la séance**

Le Conseil examine la formule de la partie publique de la séance.

**Point 16 Partie publique de la séance**

Le Conseil présente au public les premiers résultats de sa séance à huis clos, dont les progrès accomplis dans le secteur prioritaire de la protection de la santé humaine (dans le cadre du projet

de GRPC), et annonce l'élaboration d'un nouveau PARNA destiné à réduire les dioxines, les furanes et l'hexachlorobenzène. Le Conseil souligne également les progrès accomplis dans le secteur de l'environnement, de l'économie et du commerce, et annonce la tenue, en octobre 2000, du tout premier Symposium nord-américain sur les liens entre le commerce et l'environnement, ainsi que la diffusion d'une demande de dépôt d'exposés et la publication de la *Version finale du cadre d'analyse des répercussions environnementales de l'ALÉNA*. Le Conseil annonce également qu'il a approuvé la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. Un dialogue sur les nouvelles questions relatives au processus de constitution des dossiers factuels, se poursuivra très bientôt. Le Conseil annonce, en outre, son intention de travailler de façon concertée avec les organismes de réglementation de même qu'avec les États et les provinces frontaliers afin d'élaborer des accords de « bon voisinage » dans le cadre d'une nouvelle approche d'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers. Il annonce aussi l'établissement d'un plan d'action en vue de conserver les oiseaux et leurs habitats, de même que la publication du rapport intitulé *Méandre de vie*, élaboré dans le contexte du *Projet relatif à la partie amont de la rivière San Pedro*, et exprime sa satisfaction à l'égard des travaux accomplis au réservoir Silva. En dernier lieu, le Conseil signale les importants progrès que la CCE a accomplis au cours des six dernières années, ainsi que la place unique qu'elle occupe en tant qu'institution qui se consacre à des questions liées au commerce et à l'environnement et favorise une participation publique étendue.

Le Conseil est à son tour informé, par trois membres du public, des résultats qu'a donné l'atelier public dirigé par le CCPM dans la matinée. Les mises à jour portent principalement sur des questions liées à l'environnement, à l'économie et au commerce; aux polluants et à la santé; à la conservation de la biodiversité; à la coopération en matière de droit et d'application des lois. Le CCPM transmettra au Conseil le compte rendu final des discussions de cet atelier qui comprendra des résultats et des recommandations détaillés.

Le Conseil écoute ensuite les exposés des représentants du public sur une variété de sujets dont l'environnement et le commerce, la conservation de la biodiversité, les polluants et la santé, les peuples autochtones, la participation du public, le chapitre 11 de l'ALÉNA, les articles 13,14 et 15 de l'ANACDE, et les questions transfrontalières. Le Conseil répond à un certain nombre d'entre eux avant de remercier le public et le CCPM de leur contribution. Les exposés du public seront résumés dans un document distinct qui sera distribué à tous les participants.

### **Point 17 Planification de l'avenir (réunion conjointe avec le CCPM)**

Le Conseil remercie les membres du CCPM de leur travail et se dit intéressé à obtenir des suggestions de leur part en ce qui concerne les futurs travaux de la CCE.

Il indique en être arrivé à une entente concernant la révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application, en tenant compte des interventions précieuses du public et l'avis du CCPM à ce sujet. Afin d'assurer un processus transparent et légitime, de rassurer les personnes qui ont suivi ce processus et d'obtenir leur appui, le CCPM souligne qu'il serait important que le public soit informé des raisons qui ont motivé le Conseil à effectuer une telle révision à ce stade-ci. Le CCPM se dit intéressé à suivre la mise en application des lignes directrices révisées.

Le président du CCPM résume ensuite les quatre secteurs prioritaires élargis que le Comité a cernés en prévision du plan de travail de la CCE pour 2000 : les nouvelles tendances, les orientations stratégiques de la conservation de la biodiversité, les couloirs de transport des éco-produits et les systèmes de gestion de l'environnement.

En outre, le président du CCPM cite d'autres secteurs qui ont retenu l'attention du public à cette session et qui revêtent un intérêt particulier : les modifications aux lignes directrices des Articles 14 et 15; le cadre de participation du public aux activités de la CCE; le chapitre 11 de l'ALÉNA et le paragraphe 10(6) de l'ANACDE; la relation entre la CLÉ et la CCE. Il mentionne que, pour la première fois, il existe une possibilité de définir un rôle plus actif pour la CCE, à titre d'organisme environnemental, et d'institutionnaliser ce rôle dans le cadre de considérations commerciales. Si ses efforts sont fructueux dans ce domaine, la CCE pourrait devenir une institution d'envergure mondiale. Le président ajoute que le CCPM est intéressé à élaborer une liste des sujets prioritaires sur lesquels pourraient porter les documents rédigés à la suite de la demande de dépôt d'exposés diffusée en prévision du Symposium nord-américain sur les liens entre le commerce et l'environnement. Le président manifeste également l'intérêt particulier du CCPM à fournir au Conseil un avis concernant les mécanismes de surveillance et d'évaluation des projets de la CCE, de même que la participation des peuples autochtones. Il indique également que le CCPM pourrait collaborer avec le Secrétariat afin d'améliorer la partie publique de la session du Conseil et faire place à une interaction plus fructueuse et plus efficace entre le Conseil et le public. En dernier lieu, le président du CCPM affirme que la CCE est une institution unique de par sa structure, car elle permet au public de s'adresser aux ministres, et qu'il faudrait tirer parti de cette caractéristique.

Le Conseil déclare qu'en ce qui concerne la participation du public, il serait utile de relever et de prendre en considération les éléments qui ont permis de favoriser l'efficacité de cette participation à ses sessions, tout en tenant compte du temps alloué aux interactions directes entre les ministres. Il affirme également qu'il est important d'exercer un suivi des questions et des commentaires du public. Dans le même ordre d'idées, le président du CCPM informe le Conseil que le Comité a établi un rapport de suivi et l'a mis à la disposition du public avant la session du Conseil.

Le Conseil manifeste son intérêt en rapport aux sujets traités durant cette session et encourage le CCPM à les suivre de près durant la prochaine année. Il réitère plus précisément l'importance que revêtent les priorités relativement aux exposés sollicités dans la demande de dépôt dans le cadre du projet de répercussions environnementales de l'ALÉNA, la surveillance et l'évaluation des projets de la CCE ainsi que la poursuite des efforts visant à faire participer les peuples autochtones à ses travaux. En dernier lieu, le Conseil affirme que la participation du public est fondamentale pour la CCE et fait valoir l'importance de la rendre efficace par le biais d'un appui constant.

#### **Point 18 Mot de la fin et levée de la séance**

Les membres du Conseil formulent des dernières observations et félicitent la directrice exécutive pour sa récente nomination ainsi que sa performance au cours de l'année écoulée. Le Conseil rend

également hommage à la directrice exécutive, au personnel du Secrétariat et aux délégations nationales pour leur contribution à la réussite de la présente session. La présidente lève la séance.

Rédigé par Marc Paquin, secrétaire du Conseil.

**Sixième session ordinaire du Conseil, les 27, 28 et 29 juin 1999, Banff, Alberta  
Sexta sesión ordinaria del Consejo, 27, 28 y 29 de junio de 1999, Banff, Alberta  
Sixth Regular Session of the Council, June 27-29, 1999 – Banff, Alberta**

**Délégations-Delegaciones-Delegations**

**Canada**

**Andy Bowcott**

Manager, CEC and Latin America  
Environment Canada  
Terrasses de la Chaudière, 25th Floor  
10, rue Wellington  
Hull, Québec K1A 0H3  
Tel: (1 819) 994-7669  
Fax: (1 819) 997-0199  
e-mail: andy.bowcott@ec.gc.ca

**Norman Brandson**

Deputy Minister  
Manitoba Environment  
450 Broadway  
Room 350  
Winnipeg, Manitoba R3C 0V8  
Tel: (1 204) 945-8807  
Fax: (1 204) 948-1256  
e-mail: normanbrandson@env.mb.ca

**Rita Cerutti**

Senior Advisor  
Environment Canada  
25th Floor  
Les Terrasses de la Chaudière  
10 Wellington Street  
Hull, Québec K1A 0H3  
Tel: (1 819) 994-0148  
Fax: (1 819) 997-0199  
e-mail: rita.cerutti@ec.gc.ca

**Kelley Charlebois**

Executive Assistant to the Minister  
Alberta Environment  
10800 97th Ave., #323  
Edmonton, Alberta R5K 2B6  
Tel: (780) 427-2391  
Fax: (780) 427-2391  
e-mail: kcharlebois@assembly.ab.ca

**Diane Clarke**

Director, Strategic Policy Communications  
Environment Canada  
Les Terrasses de la Chaudière, 25th Floor  
10 Wellington Street  
Hull, Quebec K1A 0H3  
Tel: (819) 953-2853  
Fax: (819) 994-6484  
e-mail: clarke@ec.gc.ca

**Jean Couture**

Conseiller  
Ministère de l'Environnement du Québec  
Édifice Marie-Guyart, 6e étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec, Québec G1R 5V7  
Tel: (1 418) 521-3828 poste 4105  
Fax: (1 418) 644-4598  
e-mail: jean.couture@mef.gouv.qc.ca

**Christine Guay**

Executive Director  
International Relations Directorate  
Les Terrasses de la Chaudière, 22th Floor  
10 Wellington Street  
Hull, Quebec K1A 0H3  
Tel: (819) 994-4404  
Fax: (819) 994-6227  
e-mail: christine.guay@ec.gc.ca

**Wanda Hoskin**

Acting Director, Mineral & Metals Sector  
Natural Resources Canada  
580 Booth Street  
10th Floor  
Ottawa, Ontario K1A 0E4  
Tel: (1 613) 995-9064  
Fax: (1 613) 992-5244  
e-mail: whoskin@nrca.gc.ca

**Krissa Jensen**

Senior Special Assistant to the Minister  
Environment Canada  
Terrasses de la Chaudière  
10, rue Wellington, 28th Floor  
Hull, Québec K1A 0H3  
Tel: (1 819) 997-1441  
Fax: (1 819) 994-6689  
e-mail: krissa.jensen@ec.gc.ca

**Kathryn Labach**

Communications Officer  
Environment Canada  
4999 - 98 Avenue  
Suite 200  
Edmonton, Alberta T6B 2X3  
Tel: (1 780) 951-8717  
Fax: (1 780) 495-2478  
e-mail: kathryn.labach@ec.gc.ca

**Denis Langlois**

Lawyer, International Environmental Law  
Department of Foreign Affairs and International  
Trade  
Lester B. Pearson Building  
125 Sussex Drive  
Ottawa, Ontario K1A 0G2  
Tel: (1 613) 995-1135  
Fax: (1 613) 966-6483  
e-mail: denis.langlois@extott07.x400.gc.ca

**Jenna Mackay-Alie**

Director, Americas Branch  
Environment Canada  
Terrasses de la Chaudière, 25th Floor  
10, rue Wellington  
Hull, Québec K1A 0H3  
Tel: (819) 994-1670  
Fax: (819) 997-0199  
e-mail: jenna.mackay-alie@ec.gc.ca

**Gary Mar**

Minister of Environment  
Alberta Environment  
10800 97th Ave., #323  
Edmonton, Alberta R5K 2B6  
Tel: (780) 427-2391  
Fax: (780) 427-2391  
e-mail: gmar@assembly.ab.ca

**Daniel McCarthy**

Executive Assistant to the Minister  
Environment Canada  
Terrasses de la Chaudière, 28th Floor  
10, rue Wellington  
Hull, Québec K1A 0H3  
Tel: (1 819) 997-1441  
Fax: (1 819) 994-6689  
e-mail: daniel.mccarthy@ec.gc.ca

**Linda McIntosh**

Minister of Environment  
Manitoba Environment  
344 Legislative Building  
Winnipeg, Manitoba R3C 0V8  
Tel: (1 204) 945-3522  
Fax: (1 204) 942-1127  
e-mail: minenv@leg.gov.mb.ca

**Brigitte Nolet**

Press Secretary  
Environmental Minister's Office  
Les Terrasses de la Chaudière, 28th Floor  
10 Wellington Street  
Hull, Quebec K1A 0H3  
Tel: (819) 953-1101  
Fax: (819) 953-3457  
e-mail:

**Sheila Risbud**

Senior Policy Advisor  
Environment Canada  
4999 - 98 Avenue #200  
Edmonton, Alberta T6B 2V3  
Tel: (1 780) 951-8632  
Fax: (1 780) 495-3086  
e-mail: sheila.risbud@ec.gc.ca

**Norine Smith**

Assistant Deputy Minister Policy and  
Communications  
Environment Canada  
10 Wellington  
23rd Floor  
Hull, Quebec K1A 0H3  
Tel: 1 819 997-4882  
Fax: 1 819 953-5981  
e-mail: norine.smith@ec.gc.ca

**Carol Smith Wright**

Senior Policy Adviser  
Department of Foreign Affairs and International  
Trade  
Lester B. Pearson Building  
125 Sussex Drive, Tower B  
4th Floor  
Ottawa, Ontario K1A 0G2  
Tel: (1 613) 944-1025  
Fax: (1 613) 995-9525  
e-mail:

**Christine Stewart**

Minister the Environment  
Environment Canada  
Les Terrasses de la Chaudière  
10 Wellington Street  
28th Floor  
Hull, Quebec K1A 0H3  
Tel: (1 819) 997-1441  
Fax: (1 819) 953-3457  
e-mail: christine.stewart@ec.gc.ca

**Annette Trimbee**

Director, Environmental Assessment  
Alberta Environmental Protection  
9915, 108 Street, 10<sup>th</sup> floor  
Edmonton, Alberta R5K 2G8  
Tel: (1 403) 427-8155  
Fax: (1 403) 422-5136  
e-mail: atrimbee@env.gov.ab.ca

**Luke Trip**

Manager, Heavy Metals  
Environment Canada  
351 St-Joseph Blvd. 11<sup>th</sup> Floor  
Hull, Quebec K1A 0H3  
Tel : (1 819) 997-1967  
Fax : (1 819) 994-3479  
e-mail : luke.trip@ec.gc.ca

**Jim Vollmershausen**

Regional Director General  
Environment Canada  
4999 - 98th Avenue  
Twin Atria #2  
Edmonton, Alberta T6E 2X3  
Tel: (1 780) 951-8869  
Fax: (1 780) 495-4367  
e-mail: jim.vollmerhausen@ec.gc.ca

**México**

**Mario Aguilar Sánchez**

Representante de la Semarnap en la Embajada de México en Washington  
Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca (SEMARNAP)  
1911 Pennsylvania Avenue N.W.  
7th Floor  
Washington, DC 20006  
Tel: (1 202) 728-1770  
Fax: (1 202) 728-1781  
e-mail: ofrep@hotmail.com

**Pedro C. Álvarez-Icaza Longoria**

Director General de Ordenamiento Ecológico e Impacto Ambiental  
Instituto Nacional de Ecología (INE)  
Avenida Revolución 1425, 16° Piso  
Col. Tlacopac, Del. Álvaro Obregón  
México, D.F. 01040  
Tel: (011 52 5) 624-3366 / 3367  
Fax: (011 52 5) 624-3587  
e-mail: palvarez@ine.gob.mx

**Julia Carabias**

Secretaria  
Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca (SEMARNAP)  
Periférico Sur N° 4209, 6° piso  
Fracc. Jardines en la Montaña  
Delegación Tlalpan  
México, D.F. 14210  
Tel: (011 52 5) 628-0605, 628-0602, 628-0604, 628-0605  
Fax: (011 52 5) 628-0644  
e-mail:

**Veronique Deli Meadows**

Directora para América del Norte  
Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca (SEMARNAP)  
Periférico Sur No.4209, 6° piso  
Fracc. Jardines en la Montaña  
Delegación Tlalpan  
México, D.F. 14210  
Tel: (011 52 5) 628-0600 Ext. 2042  
Fax: (011 52 5) 628-0653  
e-mail: vdeli@buzon.semarnap.gob.mx

**Luis Ernesto González**

Consejero Comercial  
Embajada de México en Canada  
45 O'Connor Street  
Suite 1503  
Ottawa, Ontario K1P 1A4  
Canada  
Tel: (1 613) 235-7782  
Fax: (1 613) 235-1129  
e-mail: luise.gonzalez@nafta-mexico.org

**Jürgen Hoth Von Der Meden**

Counselor for Environmental and Scientific Affairs  
Embajada de México en Canada  
45 O'Connor Street  
Suite 1500  
Ottawa, Ontario K1P 1A4  
Canada  
Tel: (1 613) 233-8988 Ext. 246  
Fax: (1 613) 235-9123  
e-mail: hoth@embamexca.com

**Enrique Provencio Durazo**

Presidente  
Instituto Nacional de Ecología (INE)  
Avenida Revolución 1425, Piso 39  
Col. Tlacopac, Del. Alvaro Obregón  
México, D.F. 01040  
Tel: (011 525) 624-3400, 01, 02, 03  
Fax: (011 525) 662-3598  
e-mail: eproven@ine.gob.mx

**Mario Guillermo Huacuja Rountree**  
Director General de Comunicación Social  
SEMARNAP  
Periférico Sur N° 4209, 6° piso  
Fracc. Jardines en la Montaña  
Delegación Tlalpan  
México, D.F. 14210  
Tel: (011 52 5) 628-0891; 628-8383  
Fax: (011 52 5) 628-0891  
e-mail: grios@buzon.semarnap.gob.mx

**Héctor Márquez Solís**  
Director General de Análisis y Seguimiento a  
Tratados Comerciales Internacionales  
Secretaría de Comercio y Fomento Industrial  
(SECOFI)  
Alfonso Reyes 30, piso 16  
Col. Hipódromo Condesa  
México, D.F. 06179  
Tel: (011 52 5) 729-9119/20, 729-9100 Ext.  
6638  
Fax: (011 52 5) 729-9308  
e-mail: hmarquez@secofi.gob.mx

**Israel Núñez Birrueta**  
Director para América del Norte  
Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y  
Pesca (SEMARNAP)  
Anillo Periférico Sur No.4209, 6° piso  
Fracc. Jardines en la Montaña  
Delegación Tlalpan  
México, D.F. 14210  
Tel: (011 525) 628-0600 Ext. 2039, 2042 y 2065  
Fax: (011 52 5) 628-0653  
e-mail: inunez@buzon.semarnap.gob.mx

**Leonora Rueda Gutiérrez**  
Directora de Asuntos Fronterizos  
Secretaría de Relaciones Exteriores  
Ricardo Flores Magón N° 1  
Ala B, Nuevo Edificio  
Tlatelolco  
México, D.F. 06995  
Tel: (011 52 5) 117-4362  
Fax: (011 52 5) 327-3045  
e-mail:

**José Luis Samaniego**  
Coordinador de Asuntos Internacionales  
Secretaría de Medio Ambiente, Recursos  
Naturales y Pesca (SEMARNAP)  
Periférico Sur N° 4209, 6° piso  
Fracc. Jardines en la Montaña  
Delegación Tlalpan  
México, D.F. 14210  
Tel: (011 52 5) 628-0650/51  
Fax: (011 52 5) 628-0653  
e-mail: jsamaniego@buzon.semarnap.gob.mx

**Mireya Vega López**  
Subdirectora de Asuntos Bilaterales para  
América del Norte  
Secretaría de Medio Ambiente, Recursos  
Naturales y Pesca (SEMARNAP)  
Periférico Sur No.4205, 6° piso  
Fracc. Jardines en la Montaña  
Delegación Tlalpan  
México, D.F. 14210  
Tel: (011 52 5) 628-0600 Ext. 2037  
Fax: (011 52 5) 628-0653  
e-mail: ucai@buzon.semarnap.gob.mx

## **United States**

### **Laura K. Anderson**

Director for Trade and the Environment  
Office of the United States Trade  
Representatives  
600 17th Street N.W.  
Washington, DC 20506  
Tel: (1 202) 395-9590, 395-8320  
Fax: (1 202) 395-4579  
e-mail: landerson@ustr.gov

### **Carol Browner**

Administrator  
U.S. Environmental Protection Agency  
401 M Street South West  
Room W 1200  
Washington, DC 20460  
Tel: (1 202) 260-4700  
Fax: (1 202) 260-0279  
e-mail:

### **Theodore G. Chopin**

Garrison Commander  
US Army Intelligence Center and Fort  
Huachuca  
attn/ ATCS-CDR  
Fort Huachuca, Arizona 85613-6000  
USA  
Tel: (1 520) 533-1562  
Fax: (1 520) 538-1689  
e-mail: chopint@huachuca-emh1.army.mil

### **Lorry Frigerio**

NAFTA Coordinator  
U.S. Environmental Protection Agency  
401 M. Street S. W.  
Mail Code: 2650R  
Washington, DC 20460  
Tel: (1 202) 564-6407  
Fax: (1 202) 565-2412  
e-mail: frigerio.lorry@epa.gov

### **Susan B. Hazen**

Acting Deputy Director  
U.S. Environmental Protection Agency  
401 M Street South West  
Mail Code 7501C  
Washington, DC 20460  
Tel: (1 703) 305-7090  
Fax: (1 703) 308-4776  
e-mail:

### **Susan Lysyshyn**

Economic Councilor for Environment, Science  
and Technology  
Embassy of the United States to Canada  
100 Wellington Street  
Ottawa, Ontario K1P 5T1  
Tel: (1 613) 238-5335, 238-4470 general  
Fax: (1 613) 234-2588  
e-mail: lysyshynsn@state.gov

### **James Morant**

Associate Director  
U.S. Environmental Protection Agency  
401 M Street S.W.  
Washington, DC 20460  
Tel: (1 202) 260-2266  
Fax: (1 202) 260-4968  
e-mail: morant-james@epamail.epa.gov

### **William Nitze**

Assistant Administrator  
U.S. Environmental Protection Agency  
401 M Street South West  
Mailcode 2610R  
Washington, DC 20460  
Tel: (1 202) 564-6600  
Fax: (1 202) 565-2407  
e-mail: hicks.carolyn@epamail.epa.gov

**Herb Raffaele**

Chief  
Fish & Wildlife Services  
4401 N. Fairfax Drive  
Room 730  
Arlington, VA 22203  
Tel: (1 703) 358-1754  
Fax: (1 703) 358-2849  
e-mail: herb\_raffaele@fws.gov

**Anne Rowley**

Senior Attorney  
U.S. Environmental Protection Agency  
401 M Street S.W.  
Mail Code 2399  
Washington, DC 20460  
Tel: (1 202) 260-5584  
Fax: (1 202) 260-3828  
e-mail: rowley.anne@epamail.epa.gov

**Paul Schmidt**

Chief, Office of Migratory Bird  
U.S. Fish and Wildlife Service  
4401 North Fairfax Drive  
Suite 634  
Arlington, VA 22203  
Tel: (1 703) 358-1714  
Fax: (1 703) 358-2217  
e-mail:

**Margaret Schneider**

Environmental Protection Specialist  
U.S. Environmental Protection Agency  
401 M Street S.W.  
Washington, DC 20460  
Tel: (1 202) 564-6479  
Fax: (1 202) 565-2412  
e-mail: Schneider.Margaret-OIA@epa.gov

**Russell Smith**

Attorney  
U.S. Department of Justice  
601 D Street N.W.  
Suite 8024  
Box 4390 Ben Franklin Station  
Washington, DC 20044-4390  
Tel: (1 202) 514-0279  
Fax: (1 202) 514-4231  
e-mail: russell.smith@usdoj.gov

**Angela Somma**

U.S. Department of Commerce  
1315 East-West Highway  
Rm. 13658  
Silver Spring, MD 20910  
Tel: (1 301) 713-1401  
Fax: (1 301) 713-0376  
e-mail:

**SESSION ORDINAIRE DE 1999 DU CONSEIL DE LA  
COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE (CCE)**

Du 27 au 28 juin 1999  
Banff, Canada

**Ordre du jour provisoire**

Présidente : M<sup>me</sup> la ministre Christine Stewart (Canada)

**LE DIMANCHE 27 JUIN**

**11 h 30 à 13 h 00 Réunion conjointe avec le CCPM (à huis clos)**

Point 1 Réunion conjointe avec le CCPM (1 h 30)

**14 h 00 à 16 h 00 Séance à huis clos**

Point 2 Ouverture de la séance à huis clos et adoption de l'ordre du jour (15 min)

Point 3 Compte rendu de la Directrice exécutive (15 min)

Point 4 Renforcement du partenariat nord-américain pour un meilleur environnement (45 min)

Point 5 Protection de la santé humaine et de l'environnement (45 min)

**16 h 30 à 18 h 30 Séance à huis clos**

Point 6 Conservation du patrimoine naturel (45 min)

Point 7 Établissement d'une relation entre l'environnement et le commerce (45 min)

Point 8 Promotion de l'application efficace des lois et de leur observation (30 min.; se poursuivra le jour suivant pour une durée de 15 min.)

19 h 00 à 20 h 00 Cocktail inaugural

Point 9 Ouverture officielle de la séance par la présidente et observations préliminaires par les membres du Conseil, la directrice exécutive et le président du CCPM (1 h)

## **LE LUNDI 28 JUIN**

### **9 h 00 à 10 h 30 Séance à huis clos**

- Point 8 Promotion de l'application efficace des lois et de leur observation (15 min., suite de la journée précédente)
- Point 10 Examen et parachèvement du communiqué de la session (30 min)
- Point 11 Participation et information du public nord-américain (45 min)
- Point 12 Financement de la CCE pour 2000 (15 min)
- Point 13 Autres questions (15 min)

### **11 h 00 à 12 h 30 Séance à huis clos**

- Point 14 Examen du communiqué de la session (45 min)
- Point 15 Préparation de la partie publique de la séance (15 min)

### **12 h 45 à 14 h 45 Séance publique**

- Point 16 Partie publique de la séance (2 h)

### **14 h 45 à 15 h 15 Conférence de presse**

### **15 h 30 à 16 h 30 Réunion conjointe avec le CCPM (à huis clos)**

- Point 17 Planification de l'avenir (50 min)
- Point 18 Mot de la fin et levée de la séance (10 min)

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE 1999**  
**Annotations à l'ordre du jour provisoire**

**RÉUNION CONJOINTE AVEC LE CCPM (À HUIS CLOS)**

**Point 1 Réunion conjointe avec le CCPM**

Le Conseil est invité à se réunir avec le CCPM pour examiner des questions suscitant un intérêt commun, particulièrement celles reliées aux thèmes de la prochaine réunion. Le CCPM peut formuler un avis au Conseil sur toute question entrant dans le champ d'application de l'ANACDE. Par ailleurs, le Conseil pourrait donner suite à l'avis que le CCPM a formulé et lui donner des directives.

**DOCUMENTS :**

- a) Ordre du jour de la session du CCPM n° 99-03 et de la table ronde J/99-03/AGEN/01/Rev.1
- b) Session ordinaire du Conseil de 1998 : suivi de l'atelier public J/98-00/RPT
- c) Avis du CCPM n° 99-03 : Examen quadriennal de l'ANACDE : Rapport du Comité d'examen indépendant J/99-03/ADV
- d) Avis au Conseil n°. 99-04: Programme de gestion rationnelle des produits chimiques de la CCA J/ADV/99-04
- e) Avis du CCPM 99-05: Élargissement de la participation du public nord-américain, y compris des peuples autochtones, aux travaux de la CCE J/99-05/ADV/Rev.1
- f) Avis au Conseil n°. 99-06: Ébauche du cadre de participation du public aux activités de la CCA J/ADV/99-06
- g) Avis au Conseil n°. 99-07: Négociations en vue de la conclusion d'un accord nord-américain sur EIET
- h) Avis au Conseil n°. 99-08: Paragraphe 10(6) de l'ANACDE : Processus de coopération entre le  
Avis du CCPM 99-09: Solutions régionales aux problèmes mondiaux à l'aube du nouveau millénaire J/99-09/ADV
- i) Avis du CCPM 99-10: Proposition concernant la participation des peuples autochtones au programme et aux activités de la CCE J/99-10/ADV
- j) Rapport du CCPM au Conseil n° 98-02 : Compte rendu de discussion de la table ronde sur le Plan de programme triennal de la CCE pour 1999 à 2001 (Washington, D.C.) J/98-02/RPT/01
- k) Rapport du CCPM au Conseil n° 99-01 : Compte rendu de discussion de la table ronde sur le Plan de programme triennal de la CCE pour 1999 à 2001 (Mexico, D.F.) J/99-01/RPT/01
- l) Rapport du CCPM au Conseil n° 99-02 : Compte rendu de discussion de la table ronde sur le Plan de programme triennal de la CCE pour 1999 à 2001 (Anchorage, Alaska) J/99-02/RPT
- m) Rapport sur les présences J/RPT/Rev.14

J/AI

**SÉANCE À HUIS CLOS**

**Point 2 Ouverture de la séance à huis clos et adoption de l'ordre du jour**

Conformément au paragraphe 9(6) de ses Règles de procédure, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. Il est par conséquent invité à adopter l'ordre du jour de la séance.

DOCUMENTS :

- a) Ordre du jour provisoire annoté C/99-00/AGEN/01/Rev.8
- b) Programme provisoire de la session C/99-00/PROG/01/Rev.10

**Point 3 Compte rendu de la Directrice exécutive**

Aux termes du paragraphe 5(3) des Règles de procédure du Conseil, le directeur exécutif peut faire des exposés oraux ou écrits au Conseil. La directrice exécutive par intérim mettra donc les représentants suppléants au courant des activités du Secrétariat et soulignera les questions qui réclament l'attention du Conseil. Elle conclura son compte rendu en faisant part des nouvelles questions auxquelles la CCE pourrait s'intéresser.

DOCUMENT :

- a) Compte rendu de la Directrice exécutive au Conseil

**Point 4 Renforcement du partenariat nord-américain pour un meilleur environnement**

**Point 4.1 Examen général**

MESURE À PRENDRE : Discussion

Le Conseil est convié à discuter de l'état de la coopération environnementale en Amérique du Nord. Dans ce contexte, il est censé examiner la manière dont le *Programme d'action commun* a été mis en œuvre et envisager ensuite des possibilités de coopérer à la réalisation des priorités nationales communes dans le domaine de l'environnement et de donner suite aux engagements internationaux en tenant compte des nouvelles tendances.

DOCUMENTS :

- a) Note informelle du Secrétariat : Priorités communes et possibilités d'action conjointe en Amérique du Nord. Annexe : liste des priorités nationales
- b) *Programme d'action commun*
- c) Note du Secrétariat : Nouvelles tendances en Amérique du Nord C/99-00/BACK/21
- d) Compte rendu de la seconde réunion du groupe d'experts intergouvernementale sur les nouvelles tendances

**Point 4.2 Évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET)**

MESURE À PRENDRE : Discussion et annonce éventuelle

Le Conseil pourrait décider d'annoncer que les Parties ont conclu un accord ayant force obligatoire en matière d'EIET et en publier le texte, ou faire le point sur l'état des négociations et se pencher sur tout différend en suspens entre les Parties. La conclusion de cet accord pourrait donner lieu à une importante annonce dans le cadre de la session du Conseil, car elle représente une réalisation majeure qui découle d'une coopération suivie entre les Parties.

DOCUMENTS :

- a) Note du Secrétariat sur l'EIET C/99-00/BACK/06/Rev.3
- b) Ébauche de l'accord nord-américain sur l'EIET (version 8.1)
- c) Résolution du Conseil n° 97-03 sur l'EIET C/97-00/RES/01/Rev.3
- d) Avis du CCPM 99-07: Négociations en vue de la conclusion d'un accord nord-américain sur EIET

J/99

**Point 5 Protection de la santé humaine et de l'environnement**

**Point 5.1 Examen général**

MESURE À PRENDRE : Discussion

Le Conseil est convié à centrer son attention sur la manière dont la CCE contribue à la protection de l'environnement en Amérique du Nord et à la préservation de la santé des Nord-Américains. Il pourrait examiner ce qui s'est produit jusqu'à présent à la CCE dans ce domaine et déterminer quelles sont les questions qui réclament de l'attention.

DOCUMENTS :

- a) Note informelle du Secrétariat : Priorités communes et possibilités d'action conjointe en Amérique du Nord. Annexe : liste des priorités nationales
- b) *Programme d'action commun*

**Point 5.2 Gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) : Élaboration de deux Plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) relatifs aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène**

MESURE À PRENDRE : Annonce

Le Conseil pourrait décider d'examiner les recommandations du Groupe de travail sur la GRPC et annoncer que la CCE élaborera des PARNA relatifs aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène. L'annonce pourrait comprendre les raisons qui ont motivé cette décision ainsi que la date de parachèvement de ces PARNA.

DOCUMENTS :

- a) Note du Secrétariat C/99-00/BACK/02/Rev.3
- b) Ébauche d'un document de décision sur l'hexachlorobenzène
- c) Ébauche d'un document de décision sur les dioxines et furanes
- d) Lettre du Groupe de travail sur la GRPC aux représentants suppléants : mise à jour sur le programme et résultats de la 8<sup>e</sup> réunion
- e) Ébauche de résolution du Conseil C/99-00/RES/01/Rev.1
- f) Avis du CCPM 99-04: Programme de gestion rationnelle des produits chimiques de la CCE J/99-04/ADV

### **Point 5.3 Élaboration d'un PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation dans le cadre du projet de**

MESURE À PRENDRE : Annonce

Le Conseil pourrait annoncer que la CCE élaborera un PARNA relatif à la surveillance dans le cadre du projet de GRPC. L'annonce pourrait comprendre les raisons qui ont motivé cette décision ainsi que la date de parachèvement de ce PARNA (prévue en juin 2000).

DOCUMENTS :

- a) Note du Secrétariat C/99-00/BACK/04/Rev.3
- b) Document conceptuel sur la surveillance
- c) Plan de travail et cadre de référence concernant l'élaboration d'un PARNA relatif à la surveillance
- d) Lettre du Groupe de travail sur la GRPC aux représentants suppléants recommandant l'élaboration d'un PARNA dans le cadre du projet GRPC
- e) Ébauche de résolution du Conseil C/99-00/RES/02/Rev.1

### **Point 6 Conservation du patrimoine naturel**

#### **Point 6.1 Examen général**

MESURE À PRENDRE : Discussion

Le Conseil est invité à examiner les dernières réalisations de la CCE en matière de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Il pourrait également convenir d'examiner les priorités qui pourraient donner lieu à des travaux et à une coopération éventuelle dans ce domaine.

DOCUMENTS :

- a) Note informelle du Secrétariat : Priorités communes et possibilités d'action conjointe en Amérique du Nord. Annexe : liste des priorités nationales
- b) *Programme d'action commun*

#### **Point 6.2 Coopération dans le domaine de la conservation des oiseaux d'Amérique du Nord**

MESURE À PRENDRE : Approbation d'une annonce éventuelle

Le Conseil est invité à examiner et, le cas échéant, à approuver une résolution portant sur la stratégie et le plan d'action relatifs à la conservation des oiseaux d'Amérique du Nord qui donne suite à sa résolution n° 96-02.

DOCUMENTS :

- a) Note du Secrétariat C/99-00/BACK/05/Rev.3
- b) Stratégie et plan d'action relatifs à la conservation des oiseaux d'Amérique du Nord
- c) Ébauche de Résolution du Conseil C/99-00/RES/03/Rev.3
- d) Résolution du Conseil 99-03 C/96-02/RES/01/Rev.6

## **Point 6.2 Rapports visés à l'article 13 de l'ANACDE**

### **Point 6.2.1 Partie amont de la rivière San Pedro**

MESURE À PRENDRE : Examen et publication d'un rapport et annonce éventuelle

Conformément au paragraphe 13(3) de l'ANACDE, le Conseil est censé examiner et publier, le cas échéant, le rapport (visé à l'article 13) sur la partie amont de la rivière San Pedro. Il doit également envisager d'adopter une résolution sur les mesures recommandées pour protéger et améliorer les habitats aviens exceptionnels que l'on trouve dans cette partie de la rivière.

#### DOCUMENTS :

- a) Note du Secrétariat C/99-00/BACK/09/Rev.3
- b) Rapport sur l'initiative relative à la partie amont de la rivière San Pedro
- c) Ébauche de résolution du Conseil C/99-00/RES/04

### **Point 6.2.2 Réservoir Silva**

MESURE À PRENDRE : Information

Le Conseil pourrait également examiner le suivi de rapports antérieurs établis en vertu de l'article 13, notamment sur le programme coopératif qui a permis de restaurer le réservoir Silva et a donné lieu à la participation de divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

#### DOCUMENTS :

- a) Note du Secrétariat C/99-00/BACK/20/Rev.3
- b) Le réservoir Silva : Un exemple de coopération régionale dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord
- c) Résolution du Conseil n° 96-03 C/96-00/RES/10

## **Point 7 Établissement d'une relation entre l'environnement et le commerce**

### **Point 7.1 Examen général**

MESURE À PRENDRE : Discussion

Le Conseil a déjà souligné l'importance que revêt la concertation pour que l'environnement et le commerce deviennent compatibles. Il pourrait convenir d'examiner les efforts qu'a déployés la CCE pour aider les gouvernements à élaborer des mesures et des politiques destinées à minimiser les différends éventuels, tout en favorisant des interactions positives entre la libéralisation du commerce et la protection de l'environnement.

Le Conseil pourrait plus précisément convenir d'examiner des questions récentes, par exemple : la lettre que des organisations non gouvernementales (ONG) ont adressée à la CCE au sujet de la société S.D. Myers, en vertu du chapitre 11 de l'ALÉNA; la manière dont la CCE pourrait s'employer à préciser et à établir des relations de travail qui favorisent la compatibilité des deux

domaines en question. Dans ce contexte, le Conseil pourrait convenir de faire une annonce concernant à la fois le Projet relatif aux répercussions environnementales de l'ALÉNA et l'examen de l'application du paragraphe 10(6) de l'ANACDE.

DOCUMENTS :

- a) Note informelle du Secrétariat : Priorités communes et possibilités d'action conjointe en Amérique du Nord. Annexe : liste des priorités nationales
- b) *Programme d'action commun*

**Point 7.2 Répercussions environnementales de l'ALÉNA**

MESURE À PRENDRE : Discussion et annonce éventuelle

Le Conseil pourrait examiner des moyens de susciter l'intérêt envers une demande de dépôt d'exposés et la tenue éventuelle d'une *Première conférence nord-américaine sur les recherches relatives à l'ALÉNA et à l'environnement*, et faire une annonce à cette fin. Cette conférence donnerait lieu à la participation d'experts et d'intervenants du milieu de la recherche, d'organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE), du secteur privé, des universités, des gouvernements et d'autres organisations et particuliers compétents dont les travaux portent sur des questions reliées à l'environnement et au commerce.

DOCUMENTS :

- a) Note du Secrétariat C/99-00/BACK/14/Rev.3
- b) *L'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA : Cadre d'analyse (phase II) et études d'enjeux*
- c) Demande de dépôt d'exposés

**Point 7.3 Examen de l'application du paragraphe 10(6) de l'ANACDE**

MESURE À PRENDRE : Discussion et annonce éventuelle

Le Conseil est invité à examiner de quelle manière orienter l'application du paragraphe 10(6) de l'ANACDE et coopérer à cette fin.

DOCUMENTS :

- a) Note du Secrétariat C/99-00/BACK/11/Rev.3
- b) Bilan des rencontres entre les fonctionnaires de l'environnement et du commerce
- c) Processus proposé de réponse aux questions ou aux communications présentées par le public au Conseil de la CCE en vertu du paragraphe 10(6)(a) de l'ANACDE :
- d) Note informelle du Secrétariat : Secteurs à examiner relativement au règlement de différends
- e) Avis du CCPM au Conseil n° 98-08 : Paragraphe 10(6) de l'ANACDE J/98-08/ADV
- f) Avis du CCPM 99-08: Paragraphe 10(6) de l'ANACDE : Processus de coopération entre le Conseil de la CCE et la CLÉ créée en vertu de l'ALÉNA J/99-08/ADV

## **Point 8          Promotion de l'application efficace des lois et de leur observation**

### **Point 8.1        Examen général**

MESURE À PRENDRE : Discussion

Le Conseil pourrait convenir d'examiner des questions liées à l'application efficace des lois sur l'environnement. Il pourrait notamment prendre connaissance de l'état des communications visées à l'article 14 de l'ANACDE et étudier des questions relatives à la constitution des dossiers factuels, à la révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, et à l'élaboration de règles de procédure types visées à l'article 28 de l'ANACDE.

DOCUMENTS :

- a) Note informelle du Secrétariat : Priorités communes et possibilités d'action conjointe en Amérique du Nord. Annexe : liste des priorités nationales
- b) *Programme d'action commun*
- c) Avis du CCPM au Conseil n° 99-02 : Rapport sur les systèmes de gestion de l'environnement (SGE) et la conformité aux lois connexes J/99-02/ADV/Rev.1

### **Point 8.2        Mise à jour sur les communications visées à l'article 14 de l'ANACDE**

MESURE À PRENDRE : Information

En vertu de l'article 14 de l'ANACDE, le Secrétariat est habilité à examiner toute communication présentée par une ONG ou une personne alléguant qu'une Partie omet d'assurer l'application efficace de sa législation sur l'environnement, à condition que ladite communication satisfasse aux critères énoncés dans l'Accord. Il est prévu que le Secrétariat rende compte au Conseil de l'état des communications en suspens.

DOCUMENT :

- Rapport sur l'état des communications en suspens C/99-00/RPT/01

### **Point 8.3                    Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE**

MESURE À PRENDRE : Discussion et décision éventuelle

Les Parties ont entrepris une révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, à la suite d'une décision prise par le Conseil au cours de sa session ordinaire de juin 1997, à Pittsburgh. Les modifications proposées ont été transmises au CCPM afin de connaître son avis à leur sujet. Celui-ci a organisé des consultations publiques sur ces modifications et a ensuite transmis son avis au Conseil le 26 mars 1999. Ce dernier est censé examiner cet avis et, le cas échéant, prendre une décision au sujet des Lignes directrices.

DOCUMENTS :

- a) Modifications proposées aux Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE
- b) Version révisée des Lignes directrices et résumé des commentaires publics (ébauche annotée préparée par le Canada en date du 12 mai 1999)
- c) Lignes directrices révisées pour commentaires du public, 4 septembre 1999
- d) Avis du CCPM n° 99-01 : Version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE J/99-01/ADV/Rev.1

#### **Point 8.4 Constitution des dossiers factuels**

MESURE À PRENDRE : Discussion et décision éventuelle

Le Conseil est invité à examiner les questions d'interprétation entourant la constitution des dossiers factuels, dans la perspective de régler des problèmes comme ceux soulevés dans la communication concernant la société B.C. Hydro, et ce, avant de constituer tout autre dossier de ce genre.

DOCUMENT :

- a) Sinopsis des questions en suspens
- b) Sinopsis des questions juridiques

#### **Point 8.5 Règles de procédure types visées à l'article 28 de l'ANACDE**

MESURE À PRENDRE : Discussion et décision éventuelle

Dans le cadre de sa session ordinaire de juin 1997, le Conseil a convenu d'entreprendre et de mener à bonne fin des négociations sur les règles de procédure types visées à l'article 28 de l'Accord, et ce, parallèlement à la révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, afin qu'il puisse les approuver en même temps. Le Conseil est donc convié à réitérer son engagement à conclure dans les plus brefs délais les négociations relatives aux règles de procédure types visées à la partie V de l'ANACDE.

DOCUMENT : Aucun

#### **COCKTAIL INAUGURAL**

Point 9 Ouverture officielle de la séance par la présidente et observations préliminaires par les membres du Conseil, la directrice exécutive et le président du CCPM

La présidente est invitée à ouvrir la séance et à souhaiter la bienvenue à Banff au Conseil et au public. Les membres du Conseil s'adressent ensuite aux participants. Le Conseil pourrait aussi saisir l'occasion pour souligner l'importance que revêt la tenue d'une table ronde dans le cadre de cette session ordinaire, et partager ses attentes à l'égard de la séance publique qui se tiendra à la fin de la journée.

La directrice exécutive et le président du CCPC s'adressent également au public.

Note : Étant donné que l'ouverture officielle se tiendra durant le cocktail inaugural, les services d'interprétation simultanée ne seront pas disponibles.

## **Point 10 Examen et parachèvement du communiqué de la session**

MESURE À PRENDRE : Discussion

Il est proposé que le Conseil examine et apportent les derniers changements au communiqué de la session qui sera publié durant la conférence de presse.

DOCUMENT :

- Ébauche du communiqué conjoint de la session C/99-00/COMM/01

## **Point 11 Participation et information du public nord-américain**

### **Point 11.1 Examen général**

MESURE À PRENDRE : Discussion

Le Conseil pourrait convenir d'examiner le degré d'efficacité avec lequel la CCE a informé le public [au moyen, par exemple, de son site Web et de divers rapports comme celui sur les Registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP)], ainsi que l'importance que revêt la participation du public aux activités de la CCE. Il pourrait aussi étudier des moyens efficaces d'améliorer l'accès du public à l'information et sa participation aux processus décisionnels concernant l'environnement, ainsi qu'au large éventail d'activités qu'entreprend la CCE.

DOCUMENTS :

- a) Note informelle du Secrétariat : Priorités communes et possibilités d'action conjointe en Amérique du Nord. Annexe : liste des priorités nationales
- b) *Programme d'action commun*

### **Point 11.2 Ébauche d'un cadre de participation du public aux activités de la CCE**

MESURE À PRENDRE : Discussion et publication éventuelle du cadre

Ce cadre de participation est destiné à aider la CCE à trouver la meilleure manière de faire participer le public, à quels niveaux il pourrait adéquatement participer et quels sont les mécanismes qui lui permettront d'intervenir fructueusement dans le cadre des activités de la Commission. Le Conseil est censé examiner et, le cas échéant, approuver et publier le cadre relatif à la participation du public que le Secrétariat a dressé en collaboration avec le CCPM.

DOCUMENTS :

- a) Avis du CCPM 99-06: Ébauche du cadre de participation du public aux activités de la CCE J/99-06/ADV
- b) Ébauche du cadre de participation du public aux activités de la CCE



## SÉANCE PUBLIQUE

### **Point 16      Partie publique de la séance**

MESURE À PRENDRE : Discussion avec le public

Conformément au paragraphe 4(1) de ses Règles de procédure, le Conseil est censé tenir une séance publique afin de rencontrer les participants inscrits.

Il est proposé que la séance publique comporte trois volets. En premier lieu, le Conseil présenterait les résultats de sa première journée de réunion et réitérerait ses attentes à l'égard de la séance publique (15 min.). En deuxième lieu, un ou plusieurs rapporteurs exposeraient les résultats des discussions qui ont eu lieu au cours de l'atelier sur le Plan de programme de la CCE pour 2000 à 2002 (10 min.). En troisième lieu, les participants pourraient faire des exposés individuels (65 min.). Le Conseil aurait ensuite la possibilité de répondre à tous les exposés (30 min.).

DOCUMENT : (voir le point précédent)

### **RÉUNION CONJOINTE AVEC LE CCPM (À HUIS CLOS)**

#### **Point 17      Planification de l'avenir**

MESURE À PRENDRE : Discussion

Il est prévu que le CCPM rende compte des consultations publiques qu'il a menées sur les secteurs prioritaires que devraient toucher les prochains plans de programme de la CCE, et qu'il formule un avis au Conseil à ce sujet. Le Conseil pourrait décider de faire le point sur les discussions de la journée précédente et cerner des questions qu'il juge importantes, et ce, à partir des discussions avec le public et du compte rendu du CCPM sur les consultations publiques. Le Conseil est ensuite invité à orienter et à conseiller le Secrétariat relativement à l'élaboration de la prochaine version du Plan de programme triennal.

DOCUMENT :

- a) Note informelle du Secrétariat : Priorités communes et possibilités d'action conjointe en Amérique du Nord. Annexe : liste des priorités nationales
- b) Plan de programme triennal 1999-2001

#### **Point 18      Mot de la fin et levée de la séance**

MESURE À PRENDRE : Discussion

La présidente est invitée à faire les dernières annonces, à remercier les participants pour leur contribution et à faire des observations sur le déroulement général de la séance. Il est également proposé qu'avant de lever la séance, elle invite les deux autres membres du Conseil à faire des dernières observations.

Banff, le 28 juin 1999

RÉSOLUTION DU CONSEIL N<sup>o</sup> 99-01

**Élaboration d'un Plan d'action régional nord-américain relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène**

LE CONSEIL :

RÉITÉRANT l'engagement des Parties à gérer rationnellement les produits chimiques en se fondant sur le programme Action 21 adopté en 1992 à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;

RÉITÉRANT également les termes de sa résolution n<sup>o</sup> 95-05 sur la gestion rationnelle des produits chimiques, qu'il a adoptée le 13 octobre 1995, à Oaxaca, au Mexique, et en particulier les décisions et engagements visant à élaborer des plans d'action régionaux relatifs aux substances toxiques rémanentes d'intérêt prioritaire qui préoccupent le Canada, le Mexique et les États-Unis;

RAPPELANT qu'un groupe de travail de six personnes composé de deux hauts fonctionnaires choisis par chaque Partie, dont le mandat se rapporte à la réglementation ou à la gestion des substances toxiques, a été constitué en vertu de la résolution du Conseil n<sup>o</sup> 95-05 pour mettre en application, de concert avec la Commission de coopération environnementale (CCE), les décisions et les engagements énoncés dans cette résolution;

NOTANT que, sous la gouverne du Groupe de travail, le Groupe d'étude sur les critères a élaboré *Le processus de sélection des substances pouvant justifier une action régionale dans le cadre du Projet de gestion rationnelle des produits chimiques* afin de donner suite aux directives du Conseil prescrivant l'élaboration de critères perfectionnés de sélection des substances toxiques rémanentes en vue de prendre des mesures à l'échelle de l'Amérique du Nord;

NOTANT EN OUTRE que, dans le cadre de ce processus, le Groupe de travail a transmis au Groupe d'étude sur la sélection des substances (GESS), qu'il a constitué dans le but de coordonner l'application de ce processus, les dossiers d'inscription des dioxines et furanes et de l'hexachlorobenzène afin qu'il les examine et les révise;

RECONNAISSANT que le Groupe de travail a approuvé, pour fins d'examen et de commentaires publics, les documents de décision de la phase III relatifs aux dioxines et furanes et à

l'hexachlorobenzène qu'a rédigés le GESS, et que la période d'examen et de commentaires publics est censée se poursuivre jusqu'au 31 août 1999;

NOTANT que le GESS a recommandé, dans ces documents de décision, d'élaborer un Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatifs à ces substances;

RAPPELANT que les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène sont compris dans la liste des polluants organiques rémanents visés par la décision 18/32 prise en mai 1995 par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans le *Protocole relatif aux polluants organiques persistants* élaboré sous l'égide de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe conformément à la *Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance*, de même que dans l'annexe I de la résolution du Conseil n° 95-05 sur la gestion rationnelle des produits chimiques;

RECONNAISSANT que d'importantes activités nationales et internationales sont en cours à l'égard des dioxines et furanes et de l'hexachlorobenzène;

RECONNAISSANT EN OUTRE que les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène sont des polluants organiques toxiques, rémanents et biocumulatifs qui peuvent être transportés sur de grandes distances par des courants atmosphériques et marins;

CONVAINCU que le rejet continu de ces substances représente des risques déraisonnables, et impossibles à gérer par ailleurs, tant pour l'environnement que pour la santé humaine au Canada, au Mexique et aux États-Unis, et que des moyens concrets permettent de réduire ces risques;

CONFIE au Groupe de travail la tâche d'élaborer un PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, en prenant en considération :

- a) les ressources des Parties, les besoins en renforcement des capacités et les moyens d'améliorer celles-ci en recourant à diverses sources de financement;
- b) les possibilités concrètes de collaborer à l'élaboration et à la planification d'approches régionales efficaces et de promouvoir des approches nationales complémentaires en vue de l'évaluation et de l'étude de ces substances, en tenant compte des différentes situations environnementales, économiques, politiques et réglementaires des Parties;
- c) les occasions de partager le savoir-faire, l'expérience et les techniques en matière d'évaluation et d'étude de l'exposition à ces substances et des risques qu'elles représentent pour les humains et l'environnement;
- d) la possibilité de recourir à d'autres activités de gestion rationnelle des produits chimiques, comme celles cadrant avec le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, pour pouvoir mieux mesurer l'exposition à ces substances et les risques qu'elles représentent pour les humains et l'environnement;

- e) les commentaires que le public aura formulés durant la période d'examen et ceux relatifs à la phase III du document de décision;
- f) les échéances des examens nationaux et internationaux en cours sur ces substances et l'information qui en découlera;
- g) les autres possibilités d'encourager et de permettre une participation fructueuse du public et des spécialistes techniques et politiques dans l'élaboration de ce PARNA.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL :

---

Carol M. Browner  
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

---

Julia Carabias Lillo  
Gouvernement des États-Unis du Mexique

---

Christine Stewart  
Gouvernement du Canada

Banff, le 28 juin 1999

RÉSOLUTION DU CONSEIL N<sup>o</sup> 99-02

**Élaboration d'un Plan d'action régional nord-américain relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales**

LE CONSEIL :

RECONNAISSANT que le fait que certaines substances chimiques toxiques, rémanentes et biocumulatives sont rejetées dans l'environnement à la suite d'activités humaines pose des risques élevés pour l'environnement, les écosystèmes, la santé humaine et le développement durable en Amérique du Nord et que certaines de ces substances sont visées, ou le seront vraisemblablement, par le Projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), conformément à la résolution du Conseil n<sup>o</sup> 95-05;

RECONNAISSANT EN OUTRE que l'accès pratique et fiable à de l'information pertinente, sûre et comparable découlant de la surveillance, que la dissémination de cette information et que des évaluations judicieuses, à des fins d'interprétation, fondées sur cette information sont essentiels si l'on veut gérer efficacement de telles substances et si l'on veut confirmer et quantifier les progrès accomplis dans le cadre de cette gestion;

RECONNAISSANT PAR AILLEURS qu'il est nécessaire d'intégrer des éléments de modélisation et de recherche à des fonctions de surveillance et d'évaluation en vue de gérer rationnellement de telles substances;

CONSCIENT de la nécessité de s'assurer en permanence que les données scientifiques sur ces substances et leur interprétation par les pays membres de l'ALÉNA sont accessibles, comparables, suivies et de qualité reconnue, ainsi que de la nécessité de s'assurer en permanence que cette information est adéquate et qu'elle sert les fins visées;

SOULIGNANT que le Groupe de travail nord-américain sur la gestion rationnelle des produits chimiques (le « Groupe de travail ») a été mis sur pied en vertu de la résolution du Conseil n<sup>o</sup> 95-05.

TENANT COMPTE du fait que le Groupe de travail a avisé le Conseil de la nécessité d'établir un Plan d'action régional nord-américain (PARNA) préconisant la collaboration et la coopération des Parties

aux fins de perfectionner les fonctions de surveillance et d'évaluation, ainsi que des activités connexes à l'appui du projet de GRPC;

PRESCRIT par les présentes audit Groupe de travail d'établir un PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales à l'appui du projet de GRPC, qui fait notamment la promotion de la collaboration en matière d'acquisition de données et d'informations environnementales aux fins de l'évaluation de l'exposition aux substances toxiques, rémanentes et biocumulatives et des risques qu'elles posent pour la santé humaine et l'environnement;

PRESCRIT EN OUTRE au Groupe de travail de cibler les substances déjà prises en compte dans le cadre du projet de GRPC, tout en cherchant à relever d'autres substances susceptibles d'être prises en compte dans le cadre du projet de GRPC;

INCITE le Groupe de travail à se fonder sur l'infrastructure existante et sur les dispositions institutionnelles dans l'établissement du PARNA.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

---

Carol M. Browner  
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

---

Julia Carabias Lillo  
Gouvernement des États-Unis du Mexique

---

Christine Stewart  
Gouvernement du Canada

Banff, le 28 juin 1999

RÉSOLUTION DU CONSEIL N<sup>o</sup> 99-03

**Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord**

LE CONSEIL :

CONSCIENT de la nécessité de se pencher sur des questions touchant la conservation de toutes les espèces d'oiseaux de l'Amérique du Nord, en appliquant une stratégie trinationale concertée et holistique qui tient compte des lois, des programmes et des besoins économiques et sociaux de chaque pays;

CONSTATANT que l'Amérique du Nord abrite au moins 20 p. 100 des espèces d'oiseaux du monde et que nombre des espèces sont endémiques, certaines ayant une aire de distribution très restreinte les rendant particulièrement vulnérables;

RECONNAISSANT que les effectifs de certaines populations d'oiseaux diminuent et qu'une partie de la diversité avienne de l'Amérique du Nord est menacée de disparition ou est en péril;

TENANT COMPTE DU FAIT que les oiseaux jouent un rôle intégral dans la dynamique des écosystèmes, non seulement en tant que maillons essentiels de la chaîne alimentaire, mais aussi en raison du rôle qu'ils jouent dans la lutte antiparasitaire, la pollinisation et la dissémination des graines;

SENSIBLE au fait que les oiseaux constituent une ressource économique naturelle, en plus de prévenir d'importantes pertes financières dans les domaines agricole et forestier et de faire naître de nouvelles possibilités de développement socioéconomique;

DÉSIREUX de compléter les arrangements et les traités en vigueur entre les Parties visant à protéger certains groupes d'espèces, tels que le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et le Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental, ainsi que les travaux accomplis par divers organismes publics et privés;

TABLANT sur la *Coopération dans le domaine de la conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord* [projet n° 98.02.01 de la Commission de coopération environnementale (CCE)] et souhaitant intensifier les efforts que déploie la CCE pour implanter un réseau de Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) en Amérique du Nord;

CONSTATANT que les efforts de renforcement de la coopération que la CCE a facilités ont permis de créer le Comité directeur trinational provisoire de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), des Comités directeurs nationaux provisoires au Canada, au Mexique et aux États-Unis dans le cadre de la même initiative, ainsi que de nombreux autres groupes multinationaux et multisectoriels;

RECONNAISSANT que l'ICOAN : 1) vise à conclure des partenariats régionaux axés sur la biologie et l'habitat, en vue de réaliser l'éventail complet des mesures de conservation des oiseaux sur l'ensemble du continent nord-américain; 2) soutient simultanément les mesures sur le terrain de conservation de toutes les espèces d'oiseaux; 3) facilite la conservation de toutes les espèces d'oiseaux indigènes de l'Amérique du Nord en améliorant la coordination des programmes et activités — existants et nouveaux — afin de les rendre plus efficaces, et en favorisant une plus grande coopération entre les pays et les populations du continent nord-américain;

PRENANT NOTE que la stratégie et le plan d'action élaborés par le groupe de travail avec l'appui du Secrétariat de la CCE, conformément à la résolution au Conseil n° 96-02, laquelle prescrit d'élaborer une stratégie et un plan d'action en se fondant sur les buts, les objectifs et les méthodes de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord;

PAR LES PRÉSENTES :

APPROUVE la stratégie et le plan d'action de l'ICOAN qui instaurent des buts, des objectifs et des mesures de conservation de toutes les espèces d'oiseaux de l'Amérique du Nord;

CONVIENT que, dès leur création, les comités directeurs nationaux dresseront des plans d'action propres à leur pays et les mettront en œuvre de manière concertée avec les autres comités de façon à atteindre les objectifs généraux de l'ICOAN;

REITÈRE son engagement en matière de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord en approuvant la poursuite de l'intendance de l'ICOAN par la CCE, et ce, pour une période de trois ans;

INCITE les Parties à envisager d'utiliser comme sites pilotes, pour le déploiement d'efforts concertés, des ZICO nord-américaines.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL :

---

Carol M. Browner  
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

---

Julia Carabias Lillo  
Gouvernement des États-Unis du Mexique

---

Christine Stewart  
Gouvernement du Canada

Banff, le 28 juin 1999

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 99-04

**Le Projet relatif à la partie amont de la rivière San Pedro**

LE CONSEIL :

RAPPELANT sa résolution n° 96-02, qui reconnaît l'aire riveraine nationale de conservation de la San Pedro (en Arizona, aux États-Unis) comme un site important pour la conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord et qui encourage les Parties à l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (« l'Accord ») à le considérer comme un site pilote où il faut déployer des efforts concertés pour la conservation des populations aviennes en Amérique du Nord;

DONNANT SUITE à l'avis que lui a fait parvenir le Secrétariat, en date du 27 mai 1997, lui recommandant l'établissement d'un rapport à son intention sur les mesures éventuelles de protection et d'amélioration des habitats des oiseaux situés le long de la partie amont de la rivière San Pedro, rapport qui est visé à l'article 13 de l'Accord;

FÉLICITANT le Groupe d'experts chargé de l'étude de la San Pedro pour avoir réalisé une évaluation scientifique de l'état et de la durabilité des habitats le long de la partie amont de la rivière San Pedro, de même que le Groupe consultatif connexe pour avoir formulé et proposé des recommandations pratiques visant à préserver ces habitats riverains;

PRENANT ACTE de l'importance écologique extraordinaire que revêt le bassin binational de la rivière San Pedro, notamment par le fait qu'il constitue une voie de migration essentielle pour les oiseaux, ainsi que de la valeur que lui accordent les collectivités locale, nationale et internationale;

PRÉOCCUPÉ par le fait que la partie amont de la rivière San Pedro est menacée par des méthodes non durables d'utilisation de l'eau;

RECONNAISSANT la nécessité et l'importance de coopérer à l'échelle internationale afin de protéger et de conserver les précieuses ressources écologiques transfrontalières;

CONSCIENT de la nécessité de respecter les instances locales, tribales, étatiques et nationales, ainsi que les caractéristiques uniques du bassin de la San Pedro sur les plans culturel, économique et social;

CONVAINCU qu'il est essentiel de trouver des solutions locales et d'élaborer des processus participatifs simples pour susciter la proposition et l'adoption de telles solutions;

RECONNAISSANT les décisions prises par le Secrétariat à l'Environnement, aux Ressources naturelles et aux Pêches du Mexique et le département de l'Intérieur au cours de la réunion de la Commission binationale tenue à Mexico le 4 juin 1999, reconnaissant aussi la déclaration conjointe signée par ces mêmes ministères le 22 juin 1999, qui établit un programme de travail binational pour la partie amont de la rivière San Pedro–Los Ajos, de même que le nombre croissant de projets de conservation prometteurs actuellement en cours dans le bassin hydrographique et mis sur pied par des entités étatiques, tribales, locales et privées;

PAR LES PRÉSENTES :

REND PUBLIC le rapport intitulé *Méandre de vie – Un programme visant à préserver l'habitat transfrontalier des oiseaux migrateurs le long de la haute-San Pedro*, préparé aux termes de l'article 13 de l'Accord;

CONVIENT d'examiner les conclusions du rapport visé à l'article 13 et de cerner les rôles possibles que la Commission de coopération environnementale pourrait jouer, y compris un relevé des mécanismes possibles de financement, dans la mise en œuvre des recommandations incluses dans le rapport, conformément au mandat trilatéral décrit dans l'Accord et en harmonie avec les efforts bilatéraux en cours.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL :

---

Carol M. Browner  
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

---

Julia Carabias Lillo  
Gouvernement des États-Unis du Mexique

---

Christine Stewart  
Gouvernement du Canada

**Demande d'exposés  
en vue du premier  
Symposium nord-américain  
sur les liens entre l'environnement et le commerce**

**Octobre 2000**

La Commission de coopération environnementale (CCE) publie une demande d'exposés en vue du premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, qui se tiendra en octobre 2000.

Ce symposium est destiné à rassembler des institutions et des organisations nord-américaines de premier plan afin d'examiner les liens entre l'environnement et le commerce dans le contexte de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), et, plus particulièrement, de favoriser une analyse plus poussée à la lumière de la méthode que la CCE a élaborée et qu'expose le rapport intitulé *Version finale du cadre d'analyse des répercussions environnementales de l'ALÉNA*. L'objectif général du symposium consiste à mieux connaître les liens entre l'environnement, l'économie et le commerce dans le but de renforcer la protection de l'environnement en Amérique du Nord. Le fait de mieux connaître les éléments qui lient l'environnement et le commerce permettra aux pays membres de l'ALÉNA d'optimiser les avantages que leur procure le libre-échange et d'atténuer les incidences négatives. Les résultats que donnera ce symposium feront ressortir les domaines qui pourraient donner lieu à une étude plus approfondie.

Les exposés pourront porter sur plusieurs domaines, dont les suivants :

1. L'application de la *Version finale du cadre d'analyse des répercussions environnementales de l'ALÉNA* à des secteurs particuliers de l'économie nord-américaine, ou à des questions particulières qui revêtent de l'importance sur le plan environnemental en Amérique du Nord.
2. Le perfectionnement du cadre et son application à des questions particulières ayant un rapport avec l'ALÉNA à l'échelle continentale; par exemple, les tendances en termes de réglementation sur l'environnement et de son application, de même que les changements qui en découlent sur le plan des investissements transfrontaliers.
3. L'établissement de liens entre, d'une part, le commerce et les investissements associés à l'ALÉNA et, d'autre part, la performance environnementale.
4. L'application de modèles économiques et écologiques quantitatifs tels que les modèles mesurables d'équilibre général ou d'équilibre partiel, des modèles économétriques et d'autres modèles qui intègrent des variables commerciales et environnementales.

5. L'application et l'analyse des éléments clés du cadre, comme la diffusion transfrontalière d'écotechnologies et le rendement des institutions visées par l'ALÉNA qui se consacrent à l'environnement et au commerce.
6. La comparaison du cadre élaboré par la CCE avec des cadres visant d'autres parties du monde.
7. La comparaison des répercussions environnementales du régime commercial et environnemental nord-américain établi en vertu de l'ALÉNA avec celles constatées dans le cadre d'autres régimes régionaux et mondiaux.

La CCE invite les intéressés à présenter des résumés d'une longueur maximale de 300 mots qui exposent les grandes lignes du thème dont traitera l'exposé et la manière dont il sera traité. Ces résumés, accompagnés d'un compte rendu succinct des antécédents professionnels de leur auteur, doivent parvenir à la gestionnaire du Programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce avant le **29 octobre 1999**.

Ces résumés seront examinés par les membres du Groupe consultatif sur les répercussions environnementales de l'ALÉNA et seront choisis en fonction de leur fondement scientifique, de la pertinence de leur rapport avec l'application et le perfectionnement du cadre, et de la façon dont ils abordent les principaux aspects des liens entre l'environnement et le commerce en Amérique du Nord. Les auteurs dont le résumé d'exposé aura été retenu en seront avisés avant le **31 décembre 1999**.

Les exposés ne compteront pas plus de 50 pages et pourront être rédigés en français, en anglais ou en espagnol; ils devront être accompagnés d'un résumé du contenu. Ils devront aussi parvenir au Secrétariat de la CCE au plus tard le **29 juillet 2000**. Tous les exposés retenus seront examinés par un comité de spécialistes et les résultats de leur examen seront communiqués aux auteurs afin qu'ils puissent apporter des corrections, le cas échéant. Un exemplaire de la version finale de tous ces exposés devra être remis au Secrétariat de la CCE lors du symposium afin d'être intégré au compte rendu des discussions.

Pour de plus amples renseignements ou pour soumettre des exposés, prière de communiquer avec la CCE, Programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce :

Sarah Richardson  
Gestionnaire, ALÉNA et environnement  
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200  
Montréal (Québec) H2Y 1N9  
Tél. : (514) 350-4336  
Télec. : (514) 350-4314  
Courriel : [srichard@ccemtl.org](mailto:srichard@ccemtl.org)

Banff, le 29 juin 1999

## RÉSOLUTION DU CONSEIL N<sup>o</sup> 99-06

### **Adoption de la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement**

LE CONSEIL :

AYANT adopté, le 13 octobre 1995, à Oaxaca, les Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (les « Lignes directrices »);

TENANT COMPTE du fait que le paragraphe 19.1 des Lignes directrices stipule que le Conseil amorcera un processus de révision du fonctionnement de ces lignes directrices;

CONSIDÉRANT que la version révisée des Lignes directrices a été rendue publique le 26 juin 1998, à Mérida, en vue de la soumettre à un processus public d'examen et de commentaires sous la direction du Comité consultatif public mixte (CCPM);

ATTENTIF aux commentaires reçus du public et à l'avis n<sup>o</sup> 99-01 que le CCPM lui a présenté le 25 mars 1999 concernant cette version révisée;

CONSTATANT que les modifications apportées aux Lignes directrices sont destinées à améliorer la transparence et l'équité du processus public relatif aux communications et sont conformes au paragraphe 11(4) de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement*, et reconnaissant l'engagement du Conseil face à un processus qui respecte le rôle décisionnel du Secrétariat aux termes de l'article 14 de l'Accord;

RAPPELANT l'importance toujours actuelle de parachever les travaux relatifs aux règles de procédure types (partie V) et la décision du Conseil, prise à Mérida le 25 juin 1998, voulant que les règles de procédure types prévues à l'article 28 de l'Accord (partie V) seraient parachevées dans les mêmes délais que la révision des Lignes directrices;

APPROUVE, par les présentes, la version révisée des Lignes directrices en annexe, en prévision d'un parachèvement rapide des travaux relatifs aux règles de procédure types (partie V).

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

---

Carol M. Browner  
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

---

Julia Carabias Lillo  
Gouvernement des États-Unis du Mexique

---

Christine Stewart  
Gouvernement du Canada

Banff, le 28 juin 1999

RÉSOLUTION DU CONSEIL N<sup>o</sup> 99-05

**Financement de la Commission de coopération environnementale (CCE) pour 2000**

LE CONSEIL :

CONSTATANT l'importance que *l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* accorde à la conservation, à la protection et à l'amélioration de l'environnement;

RECONNAISSANT l'importance de maintenir des activités de coopération clés grâce à un niveau de financement adéquat;

CONVIENT, par les présentes, d'établir le budget de la Commission de coopération environnementale (CCE) pour l'exercice 2000 en dollars canadiens, à un niveau équivalant à neuf millions de dollars américains, au taux de change de la Banque du Canada en vigueur à une date qu'il reste à établir et qui ne sera pas ultérieure au 31 décembre 1999;

CONVIENT EN OUTRE que le budget annuel de la CCE soit divisé également entre les Parties et que chacune d'elles le finance à part égale, sous réserve de la disponibilité de fonds alloués en conformité avec les procédures juridiques de chaque Partie. Chaque pays versera sa contribution dans sa propre devise. Le montant de la contribution annuelle de chaque Partie pour l'exercice 2000 sera fixé dans sa propre devise, au taux de change de la Banque du Canada en vigueur à une date qu'il reste à établir et qui ne sera pas ultérieure au 31 décembre 1999.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

---

Carol M. Browner  
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

---

Julia Carabias Lillo  
Gouvernement des États-Unis du Mexique

---

Christine Stewart  
Gouvernement du Canada



Annexe J

Commission de coopération environnementale

Comisión para la Cooperación Ambiental

Commission for Environmental Cooperation

# COMMUNIQUÉ FINAL

**Au terme de la session du Conseil de la CCE tenue à Banff, le Canada, le Mexique et les États-Unis conjuguent leurs forces pour réduire les substances toxiques, protéger les oiseaux et préserver un important bassin hydrographique**

**Banff (Alberta), le 28 juin 1999** – Les ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis ont chargé aujourd'hui la Commission de coopération environnementale (CCE) d'établir un plan d'action destiné à réduire la présence dans l'environnement de substances extrêmement toxiques, les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène, afin de mieux protéger la santé humaine et l'environnement en Amérique du Nord. Cette initiative est au nombre des décisions qu'a divulguées aujourd'hui le Conseil de la CCE, à Banff, en Alberta, au terme de sa VI<sup>e</sup> session ordinaire.

Entre autres décisions, le Conseil a également donné le feu vert à la CCE pour qu'elle lance l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), laquelle vise à protéger les habitats aviens essentiels, et pour qu'elle élabore une stratégie de mise en œuvre en vue de protéger la partie amont de la rivière San Pedro, un des couloirs de migration d'oiseaux les plus importants du continent.

Le Conseil de la CCE est formé de la ministre de l'Environnement du Canada, Christine Stewart, de la secrétaire à l'Environnement, aux Ressources naturelles et aux Pêches (Semarnap) du Mexique, Julia Carabias Lillo, et de l'administratrice de l'Agence de protection de l'Environnement (EPA) des États-Unis, Carol M. Browner. Le Conseil se réunit au moins une fois par année pour examiner et orienter les activités du programme de la Commission, connaître le point de vue du public et recevoir des avis du Comité consultatif public mixte (CCPM) et d'autres intervenants.

Le Conseil a aussi exprimé sa reconnaissance au Comité consultatif public mixte (CCPM) pour son importante contribution à la participation du public et d'une variété d'intervenants aux travaux de la CCE, ainsi que pour avoir fait part de leur point de vue aux ministres.

La réussite de cette session réside dans le fait que les ministres ont convenu d'aller de l'avant dans les domaines suivants :

### ***Gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC)***

Le Conseil, en annonçant l'établissement d'un Plan d'action régional nord-américain (PARNA) en vue de réduire les rejets de dioxines et furanes et d'hexachlorobenzène dans l'environnement, a réitéré sa détermination à réduire les polluants chimiques qui ont des effets sur la santé de la population, particulièrement celle des enfants.

La réduction de l'exposition aux dioxines et furanes amenuisera les risques de cancer et la détérioration des systèmes immunitaire, nerveux, endocrinien et reproducteur. Des mesures à l'égard de l'hexachlorobenzène réduiront également les risques que courent les enfants nourris au sein dans certaines populations dont l'alimentation est composée en majeure partie de poisson.

Le Conseil a également convenu d'élaborer un PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales afin de soutenir la gestion rationnelle des produits chimiques. Il a souligné l'importance que revêt la surveillance pour pouvoir améliorer la pertinence, la fiabilité et la comparabilité de l'information environnementale. Une telle information permettra de prendre des décisions éclairées et de faire valoir le caractère essentiel du renforcement des capacités humaines, techniques et institutionnelles aux niveaux national et communautaire pour mettre en œuvre les PARNA et perfectionner la gestion des produits chimiques en général.

### ***Renforcement des liens entre l'environnement et le commerce***

Le Conseil a réitéré l'importance de la concertation si l'on veut que l'environnement et le commerce soient compatibles. Dans la même veine, il a annoncé la tenue du premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, qui se tiendra en octobre 2000. En prévision de ce symposium, le Conseil a rendu publique la *Version finale du cadre d'analyse des répercussions environnementales de l'ALÉNA* et a diffusé une demande d'exposés incitant les universitaires, les chercheurs et les spécialistes des politiques à mettre ce cadre d'analyse à l'essai dans des situations particulières.

Le Conseil a fait remarquer que les discussions entre les fonctionnaires de l'environnement et du commerce se sont avérées très utiles, car elles ont permis d'établir une relation de travail entre la CCE et la Commission du libre-échange (CLÉ). Ces fonctionnaires ont également examiné des thèmes pouvant prêter à des travaux concertés dans les domaines de l'environnement, de l'économie et du commerce. Le Conseil a insisté sur l'importance de ces travaux et a formé le vœu que le processus en cours continue de progresser.

Le Conseil reconnaît que les gouvernements ont le droit souverain de légiférer dans le domaine de l'environnement. Il a dit appuyer sans restriction et encourager la CLÉ à poursuivre ses discussions sur les dispositions du chapitre 11 de l'ALÉNA, lequel chapitre concerne le règlement des différends entre les investisseurs et les pays membres. Le Conseil a assuré la CLÉ de son soutien à tous égards.

### ***Promotion de l'application efficace des lois et de leur observation***

Le Conseil a convenu d'adopter la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. Ces lignes directrices régissent le processus permettant au public de dénoncer le fait qu'une Partie omet d'appliquer efficacement sa législation sur l'environnement.

### ***Évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers***

Le Conseil a examiné en détail les difficultés auxquelles sont confrontés les négociateurs chargés de conclure un accord sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET), et ce, en raison des différences qui distinguent les systèmes de gestion de l'environnement des trois pays. Les membres du Conseil ont convenu de travailler de concert avec leurs négociateurs respectifs, de même qu'avec les provinces et États frontaliers, afin de conclure des accords de « bon voisinage » sur une base de réciprocité. Il est prévu de veiller à la transparence des processus relatifs aux projets pouvant avoir des répercussions environnementales dans les régions frontalières. Le Conseil a chargé le Secrétariat de soutenir cet effort et de collaborer avec les négociateurs afin de dresser, dans les meilleurs délais, un inventaire des processus fédéraux, provinciaux et étatiques, et de la terminologie en cause.

### ***Registres des rejets et des transferts des polluants (RRTP)***

Le Conseil s'est à nouveau dit déterminé à ce que les Nord-Américains aient accès à de l'information fiable sur les rejets et les transferts, dans leur milieu de vie, de substances chimiques toxiques par des établissements déterminés. Le Conseil soutient la poursuite de la mise sur pied et du perfectionnement d'un système nord-américain de RRTP dans la perspective que tous les pays en cause déclarent obligatoirement de tels rejets.

### ***Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN)***

Le Conseil a approuvé un plan d'action visant à conserver les oiseaux et leurs habitats essentiels en recourant à un large éventail de stratégies de conservation fondées sur les écosystèmes nord-américains. L'ICOAN est la concrétisation d'efforts sans précédent de la part de plus de 200 organisations, organismes et groupes publics et privés qui s'emploient à coordonner les mesures prises de chaque côté des frontières en vue d'assurer la survie à long terme de plus de 1 400 espèces d'oiseaux dans l'ensemble du Canada, du Mexique et des États-Unis. Cette activité constitue l'aboutissement des travaux qu'a accomplis la CCE afin d'inventorier les habitats essentiels à la préservation des espèces aviennes.

### ***Projet relatif à la partie amont de la rivière San Pedro***

La rivière San Pedro prend sa source dans le Sonora, au Mexique, et coule vers le nord en Arizona, aux États-Unis. La San Pedro constitue l'un des plus importants couloirs de migration pour les oiseaux qui se déplacent entre le Canada et le Mexique, comme le Conseil l'a souligné en 1996 lors de la session ordinaire tenue à Toronto.

Le Conseil a unanimement décidé de publier le rapport de la CCE, intitulé *Méandre de vie*, sur la préservation des habitats aviens transfrontaliers situés dans la partie amont de la rivière San Pedro. Il a félicité le groupe d'experts connexe pour avoir établi un rapport scientifique, le groupe

consultatif pour avoir trouvé des solutions concrètes à l'intérieur du bassin, et la CCE pour avoir réussi à coordonner le dialogue entre une variété d'intervenants, ce qui a donné lieu à un nombre accru d'activités fédérales, étatiques et locales prometteuses des deux côtés de ce bassin transfrontalier. Le Conseil a également incité la CCE à continuer de participer au projet, car celui-ci pourrait servir de modèle de coopération en matière de gestion des ressources transfrontalières.

### ***Le réservoir Silva***

En partenariat avec la CCE, le gouvernement du Mexique et celui de l'État de Guanajuato, de même que des organisations communautaires locales ont assaini et restauré le réservoir Silva en collaboration avec le Canada et les États-Unis. Grâce à ces travaux, la collectivité locale a maintenant accès à de l'eau plus propre et un habitat important pour les oiseaux migrateurs a pu être restauré. Le réservoir Silva, qui avait été pollué par des rejets industriels, a été le théâtre de la mortalité massive de milliers d'oiseaux aquatiques en 1994.

### ***Budget de la CCE et prochaine réunion du Conseil***

Le Conseil a convenu de se réunir aux États-Unis lors de sa prochaine session ordinaire, en juin 2000, et d'accorder un budget de 9 millions de dollars américains à la CCE pour 2000.

*La CCE est une organisation internationale qui a été créée en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) dans le but de se pencher sur les préoccupations que suscite l'environnement à l'échelle de l'Amérique du Nord, d'aider à prévenir tout différend relatif au commerce et à l'environnement et de favoriser l'application efficace de la législation sur l'environnement. La mission de la CCE accorde une place importante à la participation du public en vue de favoriser la conservation de l'environnement en Amérique du Nord.*

**Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec Corrie Castelló, au Secrétariat de la CCE, par téléphone, au (514) 350-4300, et par télécopieur, au (514) 350-4314. On peut visiter la page Web de la CCE à l'adresse suivante : <http://www.cec.org>.**

--- 30 ---